

DÉPARTEMENT
Du
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MILLERY

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Municipal du 4 avril 2024**

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : **27**
Présent(s) : **17**
Votants : **25**

Le 4 avril 2024, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 29 mars 2024, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire :

Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, BUGNET Jean Marc, ROTHEA Céline, LEVEQUE Guillaume, CHAPUS Josiane, GILLE Martial, JOUBERT Marie-Josèphe, CASTELLANO Michel, PUYJALINET Eric, GERVAIS Annie, BOULIEU Anne-Marie, FAVETTA Evelyne, GAUFRETEAU Philippe, Mme DEVAUX Carole, LAZE Gaelle, FOURNIER- MOTTET Benoît, DELAFOSSE Loïc.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : M. SOTTET Jean Dominique donne pouvoir à PUYJALINET Eric, Mme ROGNARD Evelyne donne pouvoir à CASTELLANO Michel, Mme BARRAULT Claire donne pouvoir à GILLE Martial, THEVENARD Stéphane donne pouvoir à GAUQUELIN Françoise, Mme DENIS Pascale donne pouvoir à DEVAUX Carole, M. SOLARI Charles donne pouvoir à CHAPUS Josiane, M. GIRARDOT Clément donne pouvoir à LEVEQUE Guillaume, Mme LE FLEM Céline donne pouvoir à FOURNIER-MOTTET Benoît,

Absent : M CANAL Roberto, Mme BRET-VITTOZ Monique.

Secrétaire : Mme DEVAUX Carole.

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

N°34-2024 – Festival cirque à l'ouest – Edition 2024 Convention de partenariat

Annexe 4 : Convention de partenariat « Cirqu'A l'Ouest »

Rapporteur : Eric PUYJALINET

Pour cette 4^{ème} édition six communes voisines (Chaponost, Brignais, Vourles, Millery, Montagny et Mornant) issues de deux communautés de communes (CCVG et COPAMO) se réunissent pour collaborer et co-financer un projet d'envergure sur le territoire.

Il s'agira d'implanter un spectacle de Cirque dans le parc municipal au cœur du Village de Vourles.

Pour ce projet cinq séances sont prévues, 2 scolaires et 3 tout public.

Cette initiative correspond parfaitement à notre volonté de partenariat avec d'autres acteurs publics du territoire. Il s'agit également, par la programmation d'un grand spectacle public et familial, de permettre à des nouveaux publics, le plus souvent absents de nos programmations respectives, d'accéder à l'offre culturelle.

Le chapiteau installé permettra d'accueillir 499 spectateurs par représentation.

La commune de Vourles a en charge le pilotage artistique, financier, administratif et technique du projet avec l'appui des villes partenaires.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- Plein tarif : 20€
- Tarif moins de 18 ans : 10€

Les villes qui le souhaitent pourront également proposer des séances aux scolaires aux élèves d'élémentaires ainsi qu'aux collégiens pour un montant de 6€ ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER la convention de partenariat jointe en annexe**
- **D'AUTORISER Madame le maire à signer lesdites conventions avec les différents organismes participants et tout document afférent**

Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits

Suivent au registre les signatures du Maire et du secrétaire de séance

Extrait certifié conforme

Le Maire,
Françoise GAUQUEL



La secrétaire de séance
DEVAUX Carole

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Carole Devaux', written in a cursive style.